

Si les magistrats avaient fait leur travail, Macron aurait été déclaré inéligible



AFP

Le Parquet National Financier: de gauche à droite, la magistrate Ariane Amson (aujourd'hui conseillère justice de François Hollande), la procureur Eliane Houlette, les vice-procureurs Monica d'Onofrio et Patrice Amar, et la procureur Lovisa-Ulrika Delaunay-Weiss, le 3 mars 2014.

Suite aux déclarations de la juge Éliane Houlette, évoquant les pressions subies lors de l'élection présidentielle pour inculper le candidat François Fillon, nous avons rencontré Serge Grass, qui nous révèle qu'il a informé le parquet national financier et d'autres structures d'État, sur la situation d'Emmanuel Macron, en 2017, et les nombreuses zones d'ombre qu'elle révèle...

Je n'ai jamais supporté les abus de pouvoir et les injustices

Riposte Laïque : Avant d'évoquer vos fonctions à l'Union civique des contribuables citoyens (UDCC), pourriez-vous vous présenter plus largement à nos lecteurs ?

Serge Grass : Mécanicien automobile de profession, je me suis, depuis ma petite enfance, révolté contre les abus de pouvoir et les injustices. Aujourd'hui, à 75 ans, cette révolte gronde encore en moi. C'est probablement ce qui m'a conduit au militantisme et à engager de nombreux combats et procédures aussi bien contre des pouvoirs de gauche que de droite. Certains de mes « amis » me qualifient « d'anarchiste de droite » ! Élu conseiller régional de Franche-Comté en 1992, j'ai engagé une procédure pour faux en écritures publiques contre la droite qui avait dissimulé une broutille de 350 millions de francs. Comme citoyen j'ai engagé une procédure contre une municipalité de gauche qui a vendu son système d'incinération trois fois aux usagers. Il serait trop long de développer ici tous mes combats. J'ai toujours fait passer l'intérêt collectif avant le mien.

Riposte Laïque : Vous êtes donc le président de l'UDCC. Depuis quand existe cette association, et quel est son objet ?

Serge Grass : J'ai créé cette association fin des années 90 suite aux malversations financières que j'avais constatées comme élu régional et aussi pour pouvoir donner suite à des anomalies financières dans la gestion de la ville de Besançon alors que l'association de consommateurs à laquelle j'appartenais ne le voulait pas pour cause d'amitiés socialisantes. Voir la présentation du dossier sur le site <http://u3c.free.fr/>

Les déclarations de revenus et de patrimoine de Macron sont très étranges...

Riposte Laïque : Vous avez donc, à partir de 2017, alerté les pouvoirs publics, avec d'autres structures citoyennes, les informant de la situation économique surprenante du candidat Emmanuel Macron. Pouvez-vous nous expliquer les raisons d'une telle démarche ?

Serge Grass : Je suis un militant révolté par les dérives

politiques. Les persécutions juridiques de François Fillon ont exacerbé ma révolte alors que j'avais connaissance des déclarations de patrimoine de Macron. J'en ai fait une synthèse que j'ai diffusée sur Internet. C'est ainsi que j'ai eu en retour des informations complémentaires qui m'ont permis d'étoffer le dossier que j'ai transmis à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, au parquet financier et au parquet général. Ces informations très documentées auraient dû conduire à une enquête approfondie et rendre Macron inéligible si les magistrats avaient fait leur travail. Force est de constater que s'ils ont poursuivi Fillon pour des fautes morales, ils ont refusé de poursuivre Macron pour des fautes pénales.

Ce que l'on apprend dans ses déclarations de revenus et de patrimoine :

il a gagné **3 010 996 €** de 2010 à 2013 :

a/ Des salaires à hauteur de 1 022 583 €

356 095 € de salaires en 2010 (Rothschild)

403 557 € de salaires en 2011 (Rothschild)

100 811 € de rémunération 2012 (présidence de la République)

162 120 € de rémunération 2013 (présidence de la République)

b/ Des « bénéfices industriels et commerciaux » à hauteur de 1 426 831 €

706 310 € de bénéfices industriels et commerciaux en 2011 (Rothschild)

720 521 € de bénéfices industriels et commerciaux en 2012 (Rothschild)

c/ Des revenus de capitaux mobiliers à hauteur de 561 582 €

291 286 € de revenus de capitaux mobiliers en 2011

270 296 € de revenus de capitaux mobiliers en 2012

2. Sa fortune déclarée en 2014, lorsqu'il fut nommé ministre :

a/ Des liquidités à hauteur de 195 097,75 €

86 344,84 € pour un contrat *d'assurance-vie* souscrit le 25/04/2011

53 192,19 € sur son *compte courant au Crédit Mutuel*, le seul déclaré

52 467,85 € placés dans un *PEA*

3 092,62 € sur son *compte d'associé chez Rothschild*

b/ Des investissements à hauteur de + 1 015 330 €

20,92 € pour *1 action Lagardère*

74 309,70 € de *valeurs en Bourse et placements divers*

935 000 € (valeur estimée pour son appartement acquis en juin 2007 au prix de 890 000 €)

6 000 € (valeur estimée pour sa voiture achetée en 2005)

c / Des dettes à hauteur de – 1 054 267,32 €

– 295 689,79 € restant dû sur prêt du Crédit Mutuel pour travaux résidence secondaire

–558 577,53 € restant dû sur prêt du Crédit Mutuel pour achat résidence secondaire

– 200 000 € restant dû sur un prêt particulier sur dix ans obtenu en 2007 (550 000 €) et remboursable (55 000 € / an)

Ainsi sa fortune nette totale est de : 156 160,43 €

Comment est-il possible qu'avec un revenu de 3,14 millions d'euros en 4 ans, certes diminué des impôts, le patrimoine net ne soit que de 156 139€ dont un appartement à Paris financé en totalité par l'emprunt ?

Lorsqu'il quitte ses fonctions ministérielles, sa nouvelle déclaration du 28 /10/2016 fait état de :

Entre octobre 2014 et octobre 2016 il a a perçu en salaires : 189 844€

Son patrimoine n'est plus que de : 315 795€

Sa dette s'élève à : 252 747€

Son patrimoine net est devenu : 63 048€

Comment avec un revenu de 189 844€ sur 2 ans le patrimoine diminue encore. Et comme ministre il était logé, chauffé, éclairé, véhiculé et nourri en grande partie !!!

Un détail qui interpelle aussi : Dans sa déclaration de 2014 figure : « Titres ouverts dans les livres de Rothschild et Cie **185 parts** de fonds placement dans les PME 31 936 €. (*fonds captif proposé aux salariés de Rothschild et Cie souscription en mars 2012. (fonds non liquide géré par une équipe indépendante).* »

En 2016 : « **217 parts** de fonds de placement dans les PME : 51 338€ »

En 2017 : « fonds de placement dans les PME : 61 516 €. (*pourcentage de participation dans le capital social : 0,5%*) »

Ainsi, pendant qu'il était ministre il a continué à souscrire des parts de fonds de placement réservés aux salariés de Rothschild et Cie !

Riposte Laïque : Que répondez-vous à ceux qui ont pu vous accuser d'une démarche politicienne, voire partisane, hostile à Emmanuel Macron ?

Serge Grass : Mes combats passés m'ont conduit à engager des procédures contre la ville socialiste de Besançon, la majorité régionale UDF/RPR du conseil régional, l'État français dans le cadre de la vache folle, mon administration l'Équipement du Doubs) etc... J'ai 75 ans et n'ai aucune ambition politique. Je ne suis membre d'aucun parti. Chacun sait que lorsqu'un politicien est pris « la main dans le sac », sa défense consiste à dénigrer ses accusateurs. C'est mon attachement aux principes de la démocratie, à la notion du devoir accompli qui ont motivé et alimenté ma combativité. J'ai consacré deux mois à temps complet à cette affaire alors que j'aurais pu vivre en retraité paisible.

Riposte Laïque : Avez-vous eu des retours, suite à vos différents courriers ?

Serge Grass : Le HATVP et le parquet national ont répondu de

façon dilatoire, Éliane Houlette n'a pas répondu.

Les seuls retours que j'ai eus ont été de la part de citoyens qui m'incitaient à poursuivre. Certains m'ont communiqué des informations précieuses auxquelles je n'aurais jamais eu accès.

Riposte Laïque : Les déclarations de la présidente, aujourd'hui en retraite, du parquet national financier, informant qu'elle avait subi des pressions pour instruire au plus vite l'affaire à charge contre le candidat Fillon, vous étonnent-elles ? Et pourquoi cette volte-face, alors qu'elle avait juré, en 2017, n'avoir subi aucune pression ?

Serge Grass : Je ne peux que supputer. Mentir devant la représentation nationale est une faute pénale, c'est risqué ! Il est aussi possible qu'elle dispose d'informations que la vérité pourrait sortir, dans cette hypothèse c'est de la précaution. La socialiste est peut-être mécontente de la politique de Macron. Ce peut être aussi un règlement de comptes entre « amis », et pourquoi pas une démarche de rédemption, il faut aussi rêver !

Macron qui saisit le Conseil supérieur de la magistrature, c'est une galéjade !

Riposte Laïque : Le président de la République a décidé de saisir le Conseil supérieur de la magistrature. Que pensez-vous de cette réaction ?

Serge Grass : C'est une galéjade. Il est fort probable que ce Conseil est composé de personnes qui ont été choisies pour leur servilité et qui ont déjà reçu les consignes sur la rédaction de leur avis. L'objectif est de faire donner un certificat de bonne conscience par une institution que les médias présenteront comme impartiale. Comme il y a le feu au lac, il faut essayer d'éteindre l'incendie.

Une partie très importante de la fortune de Macron n'a pas été déclarée à la HATVP

Riposte Laïque : Certains osent parler, évoquant la victoire d'Emmanuel Macron en 2017, du fruit d'un putsch médiatico-judiciaire, orchestré par les proches du nouveau président de la République. Iriez-vous jusque-là ?

Serge Grass : Je vais jusque-là et même au-delà. Le dossier que j'ai réalisé lors de la campagne a été envoyé à tous les médias, tous les groupes politiques sans que personne ne s'en saisisse. J'ai été surpris que ni l'entourage de Fillon, ni le Front national ni la bande à Mélenchon ne réagissent !!

Les éléments de ce dossier sont tous authentiques. Ils démontrent sans équivoque qu'une partie très importante de la fortune de Macron n'a pas été déclarée à la HATVP. Ses placements ne sont pas forcément illicites, mais pour une transparence de bon aloi, ils auraient dû être présentés dans ses déclarations. Leur absence aurait dû conduire la Haute autorité à engager des enquêtes dans le cadre de sa mission qui est de : *« s'assurer de la cohérence des éléments déclarés ; rechercher des omissions importantes ou variations inexplicables du patrimoine ; »*

Je rappelle que *« Le Code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine...*

Peuvent être prononcées à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques...

Il faudrait refaire ces élections, mais sans l'intervention du peuple, je n'y

crois pas

Riposte Laïque : Considérez-vous que les informations que vous avez portées à la connaissance du parquet national financier, et les révélations du juge Éliane Houlette justifient d'annuler la présidentielle de 2017 au plus vite ?

Serge Grass : Ce serait le bon sens, mais je doute que ce soit réalisable sans un blocage du pays par le peuple. Macron est une marionnette qui ment en souriant. Ceux qui l'ont placé ont utilisé sa mégalomanie pour faire aboutir leur projet de destruction de la France pour leur profit tant financier que politique. L'actualité me fait penser que ces manipulateurs s'inquiètent de voir les peuples commencer à se rebeller tant dans les urnes que dans la rue, alors que leur projet de gouvernance dictatoriale mondiale n'est pas achevé.

Riposte Laïque : Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Serge Grass : Pour éviter que de telles dérives ne se reproduisent, il faut que les citoyens soient formés pour qu'ils puissent contrôler le pouvoir politique. Pour que ce contrôle démocratique puisse avoir lieu, il faut que nos concitoyens apprennent à faire la distinction entre l'électeur, qui peut être partisan, et le citoyen qui doit être intransigeant. Il faut aussi que l'école de la République ne se contente plus de faire de « l'éducation civique » qui a pour objet de former à la soumission sociale par l'apprentissage du respect des hiérarchies en place. Il faut qu'elle forme les futurs citoyens pour qu'ils soient à même de contrôler les délégations confiées aux élus et aux fonctionnaires.

Voir le site <http://u3c.free.fr/>

Propos recueillis par Pierre Cassen